

## Comité Syndical du 11 décembre 2024

18h00

Salle de Conférence de la CC Centre Tarn  
Réalmont

### Rapport pour le Débat d'Orientation Budgétaire 2025

#### Table des matières

1	Les faits marquants de l'année 2024 .....	2
1.1	Les contrats territoriaux et programmations.....	2
1.1.1	Le CTO .....	2
1.1.2	CRTE .....	3
1.2	Les programmes européens.....	3
1.2.1	Le programme LEADER 2023-2027 .....	3
1.2.2	L'ATI FEDER.....	3
1.3	L'animation de missions spécifiques .....	3
2	Le compte financier unique provisoire 2024 .....	4
3	Les orientations budgétaires 2025.....	6
3.1	Dépenses de fonctionnement.....	6
3.2	Recettes de fonctionnement.....	6
3.3	Concernant les opérations spécifiques de fonctionnement 2025 : .....	6
4	Présentation des engagements pluriannuels .....	7
5	Etat du personnel .....	8
5.1	Tableau des effectifs et éléments de rémunération au 01/01/2025 : .....	8
5.2	Durée effective du travail :.....	8

# 1 Les faits marquants de l'année 2024

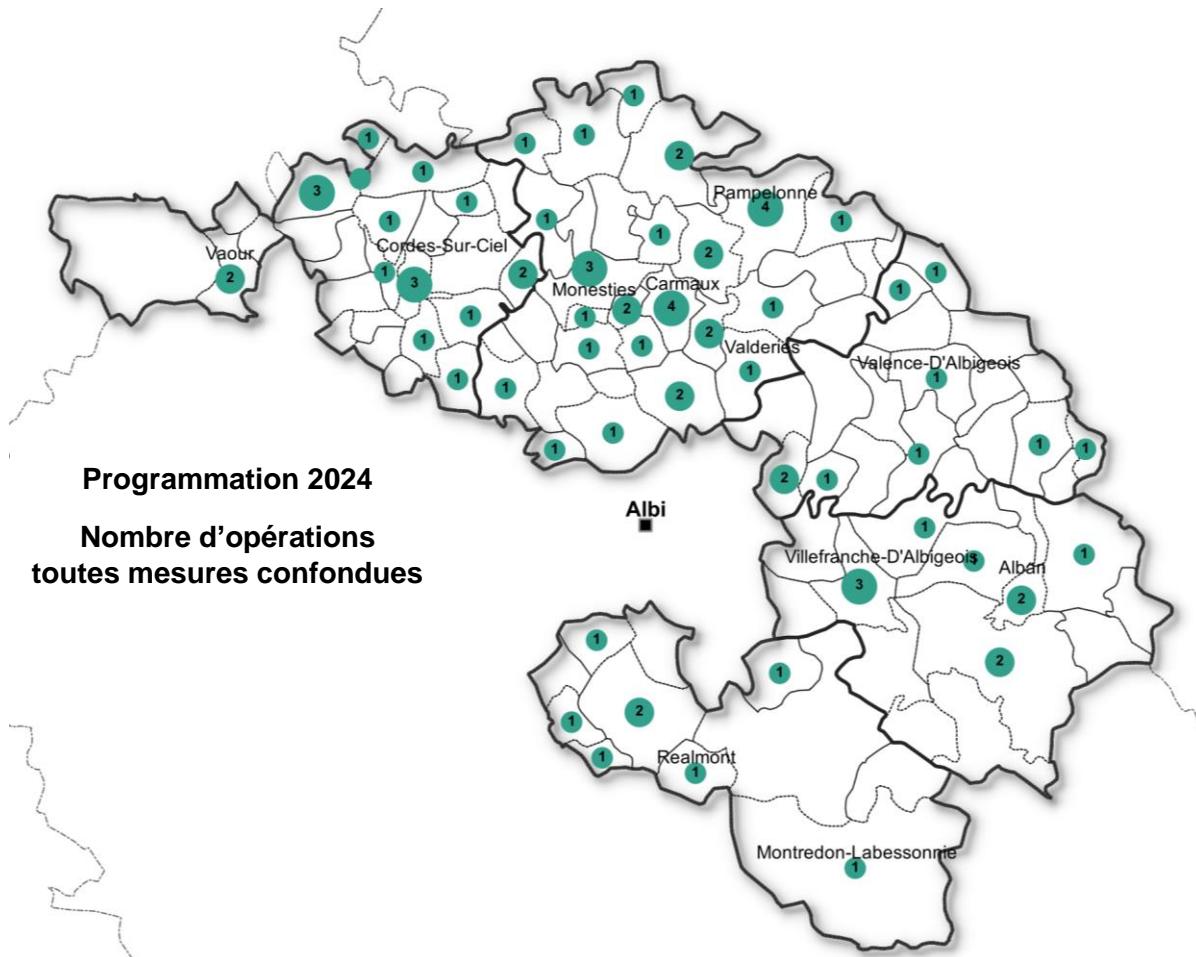
Pour mémoire, une Convention territoriale a été signée le 5 septembre 2019 entre le PETR et les communautés de communes du territoire. Elle précise les missions d'animation et de coordination qui lui sont confiées pour mettre en œuvre le projet de développement du territoire, à travers notamment :

- Les différents contrats de développement territorial : Contrat de Réussite de Transition Ecologique, Contrat Territorial Occitanie, programmes Leader, ATI FEDER... en lien avec les Contrats Atouts Tarn du Département
- Les Plans Climat Air Energie Territorial
- Le Projet Alimentaire Territorial ou d'autres opérations thématiques...

## 1.1 Les contrats territoriaux et programmations

### 1.1.1 Le CTO

Le CTO est accessible sur notre site internet avec le lien suivant : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/documents-publics/contrat-territorial-occitanie-2022-2028>



La programmation 2024 regroupe au total 88 opérations pour un investissement total estimé à 28 100 00 €. Parmi ces opérations, 37 ont sollicité un financement Régional via le CTO soit un investissement total de 2 130 000 €

## 1.1.2 CRTE

60 opérations sont présentées dans la programmation dans le cadre du CRTE pour un total d'investissement de 3 100 000 €.

Les 5 communes engagées dans la démarche PVD (Carmaux/Blaye, Cordes-sur-Ciel, Alban et Réalmont) sont accompagnées par le Pôle Territorial qui a participé aux différentes instances de la construction de ces contrats (comités techniques, ateliers thématiques, comités de pilotage...).

Un lien étroit est maintenu entre le PETR et les communes PDV dans le cadre de la programmation des actions inscrites dans leurs contrats (appui technique, aide au montage de dossier...). Le Pôle Territorial participe également à la mise en réseau des chefs de projet PVD

## 1.2 Les programmes européens

### 1.2.1 Le programme LEADER 2023-2027

L'année 2024 a été mise à profit pour mettre en place le comité de programmation et attribuer les premières aides, retravailler les fiches actions et la maquette financière du nouveau programme.

### 1.2.2 L'ATI FEDER

L'installation du comité de pilotage de l'ATI FEDER a eu lieu le 18/12/2023. Durant l'année 2024, plusieurs opérations ont été examinées pour permettre un financement européen FEDER :

- Commune des Monts d'Alban et Villefranchois : Extension de la Maison des Services d'Alban
- Commune de Saint-Christophe : Pôle culturel en milieu rural isolé
- Commune de Carmaux : Espaces de vie urbains en QPV à Carmaux

## 1.3 L'animation de missions spécifiques

Conformément aux missions qui lui ont été confiées par les cinq communautés de communes et au Projet de Territoire, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides a conduit l'animation de différentes thématiques :

- L'animation du réseau des Offices de Tourisme du Pays et le suivi de l'application « Légendes du Tarn » pour les enfants et les familles <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/videos/legendes-du-tarn>
- L'accompagnement des collectivités dans leur projet « bâtiment » que ce soit pour renforcer la prise en compte des enjeux énergétiques (économie d'énergie, confort d'été) mais également pour étudier les possibilités de récupération et de valorisation des eaux de pluie collectées sur des toitures publiques <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/un-accompagnement-sur-mesure>
- L'animation du Projet Alimentaire Territorial et la mise en œuvre d'un programme d'actions. En 2024, un important travail de solde des opérations inscrites dans le cadre du soutien France Relance « Consolidation des PAT » a été réalisé. Goutons nos campagnes a également été reprogrammé en octobre avec la contribution de plusieurs partenaires et fermes du territoire. Enfin, cette année a été mise à profit pour retravailler notre dossier de labellisation suite aux nouvelles exigences de l'Etat et une nouvelle candidature à un financement DRAAF a été déposé

- La mission habitat-urbanisme et le suivi du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais avec la mise en compatibilité des documents d'urbanisme existants
- L'animation du réseau Bouge ton climat pour l'identification et la promotion des initiatives citoyennes pour la transition écologique et énergétique : <https://bougetonclimat.gogocarto.fr/>
- La mise en place de la quatrième édition du fonds de soutien « Coup de pousse » dont 5 initiatives ont été récompensées en 2024 : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/actualites/5-initiatives-citoyennes-recompensees-pour-la-4eme-edition-du-fonds-coup-de-pousse>.
- La poursuite de l'accompagnement de la Fabrique des Transitions dans le cadre du parcours des territoires pilotes. Cet accompagnement vise à aider au positionnement des collectivités vis-à-vis des transitions à engager sur nos territoires dans une démarche de « conduite du changement systémique », c'est à dire : sortir des logiques sectorielles pour aller vers une approche plus transversale et coopérative ;
- L'émergence d'une fabrique locale de territoires en transition avec le montage d'un cycle de formation sur le management à l'heure des transitions pour l'ensemble des responsables de pole ou chefs de services des 5 intercommunalités ;
- L'élaboration d'un dispositif visant à la préservation de la ressource en eau par le soutien à l'acquisition de récupérateur d'eau chez les ménages et dans les collectivités
- Plusieurs études pour développer de nouvelles filières : chanvre, pierres sèches, bois énergie...

## 2 Le compte financier unique provisoire 2024

Le compte financier unique provisoire suivant a été présenté aux élus :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Libellé	Prévision 2024	Réalisé 2024	Libellé	Prévision 2024	Réalisé 2024
Charges à caractère général	190 485 €	131 415€	Produits des services (SCOT)	10 000 €	10 000,00 €
Charges de personnel	367 284 €	344 325 €	Dotations et participations	572 134 €	451 395 €
Autres charges de gestion courante	27 000 €	84 518 €	<i>dont LEADER</i>	<b>145 276 €</b>	<b>53 025 €</b>
<i>dont aides DRAAF reversées</i>	<b>- €</b>	<b>44 482 €</b>	<i>dont Etat</i>	21 689 €	21 290 €
Dotation aux amortissements	2 034 €	3 122 €	<i>dont Région</i>	63 000 €	63 000 €
			<i>dont Département</i>	33 297 €	33 297 €
			<i>dont Subv. actions spécifiques</i>	76 373 €	34 546 €
<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>586 803 €</b>	<b>563 381 €</b>	<b>Total Recettes de Fonctionnement</b>	<b>582 134 €</b>	<b>461 395 €</b>

**Déficit provisoire de fonctionnement 2024 : - 101 987 €**

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Libellé	CFU 2024	Libellé	CFU 2024
Opérations d'équipement	5 482,80 €	Amortissements et provisions	3 122,37 €
		FCTVA	342,68 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>5 482,80 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 465,05 €</b>

**Déficit provisoire d'investissement 2024 : - 2 017,75 €**

**Résultat net provisoire 2024 : - 104 005 €**

Reports exercice 2023		
Fonctionnement	418 385,32 €	Investissement
		27 101,08 €

**Résultat total cumulé prévisionnel au 31/12/2024 : 341 454 €**

L'exercice se clôturerait par un déficit de près de – 104 005 €. Ce déficit s'explique notamment par :

- Le versement des aides de la DRAAF perçues en 2022 et 2023 au profit de partenaires du PAT qui ont attendu le solde de leur opération (soit 2024) pour demander ces aides financières. Aides reversées en 2024 : 44 482 €

	2022	2023	2024
Reliquats sur le compte du PETR	0 €	75 548 €	43 566 €
Aides perçues	120 883 €	46 494 €	18 597 €
Aides reversées aux partenaires	40 966 €	71 486 €	44 482 €
Aides actions PETR	4 369 €	6 990 €	17 679 €
SOLDE	<b>75 548 €</b>	<b>43 566 €</b>	<b>0 €</b>

- Des recettes prévisionnelles dans le cadre de Leader budgétées en 2024 et qui ne pourront pas être perçues cette année, ni rattachées car les premières conventions d'attribution Leader sont espérées pour mars – avril 2025

	Prévisionnel 2024	Réel 2024 mais à percevoir en 2025
LEADER Animation du programme LEADER 2023-2027 (année 2023 + 2024)	53 290 €	44 556 €
LEADER 2023-2027 Chargé de mission transition écologique & énergétique / Emergence FDT	31 718 €	28 009 €
LEADER 2023-2027 Outil pilotage politiques publiques (QPilote)	- €	2 608 €
LEADER Actions spécifiques (TEPOS, Intervenants...)	- €	5 483 €
	<b>85 008 €</b>	<b>75 173 €</b>

Sans ces décalages, l'activité du PETR pour 2024 présenterait potentiellement un excès de fonctionnement de l'ordre de 17 668 €, qui peut s'expliquer par :

- Une période sans chargée de mission PAT suite au départ d'Anaïs
- La non réalisation de certaines actions suite aux délais Leader.

Le résultat total cumulé (fonctionnement et investissement) s'élèverait à 341 454 € au 31/12/2024.

### 3 Les orientations budgétaires 2025

Les orientations budgétaires proposées seront établies sur la base des dépenses constatées en 2024 pour les frais de structure.

Les charges de personnel ont été évaluées au regard de l'organisation de l'équipe technique, des postes en place et des contrats en cours, des projets de recrutement pour l'année 2025.

#### 3.1 Dépenses de fonctionnement

- Les charges de personnel ont été évaluées au regard de la réorganisation de l'équipe technique, avec :
  - o les postes en place et les contrats en cours ;
  - o les projets de recrutements pour 2025

#### 3.2 Recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement mentionnées** sont établies avec les propositions suivantes :

- Cotisation à hauteur de **3,90 euros** par habitant (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2022 à venir) ;
- Les cofinancements du programme Leader pour l'animation et la gestion des deux programmes en cours : Leader 2014-2022 et Leader 2023-2027. ;
- Les cofinancements du programme Leader pour le poste de chargé de mission transition écologique et énergétique ;
- Le Fonds Cert obtenu pour le soutien d'un poste de « chargé d'appui au projet – bâtiment et transition écologique »
- La contribution de la Région pour l'assistance technique. En 2025, une baisse de l'aide a été estimée à – 3 000 €, soit un montant estimatif de 60 000€ ;
- **La Département du Tarn nous a informé du non renouvellement de son soutien financier à l'ingénierie. Ce soutien était de 33 300 € / an ;**
- La prorogation de la convention d'assistance technique auprès du SMIX du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais (soit 10 000 € au vu du temps mis à disposition en 2025 – évalué à une quarantaine de jours)

#### 3.3 Concernant les opérations spécifiques de fonctionnement 2025 :

Les différentes opérations sont présentées ci-dessous, le reste à charge étant couvert par l'autofinancement du PETR ou par des contributions spécifiques des collectivités,

Seront ainsi proposées pour l'année 2025 :

- Le renouvellement du fonds « coup de pousse » pour le soutien aux initiatives citoyennes pour la transition écologique sur les fonds propres du PETR ;
- Un programme d'actions autour de la préservation de la ressource en eau dont un soutien aux investissements des particuliers et des collectivités pour la récupération des eaux de pluie ; des actions de sensibilisation, d'information et de formation des bénéficiaires aux enjeux d'économie et de sobriété en d'eau... Ce dispositif sera

candidat à un appel à projet de l'agence de l'eau pour un financement globale à hauteur de 50 %. Le Pôle Territorial aura en charge de coordonner les différents dispositifs de chaque intercommunalité et prendra en charge les actions d'animation, de sensibilisation et de formations. Les actions portées par le PETR seront proposées à un financement Leader.

- La poursuite d'actions partenariales dans le cadre de notre projet alimentaire territoriale et de notre nouvelle candidature au dispositif « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 »

L'ensemble des dépenses pour ces opérations spécifiques s'élève à hauteur de 40 267 €. Les recettes attendues sont de 24 907 €.

Détails Opérations spécifiques 2023	Projet budget 2024	Recettes par financeurs						Auto financement
		Europe	ETAT	REGION	DEP 81	EPCI	Autres	
Fond d'initiatives citoyennes "coup de pousse"	10 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €
Maintenance appli jeu famille (2280€)	ARRET	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dispositif de soutien des eaux de pluie	15 000 €	3 900 €	7 750 €	- €	- €	- €	1 250 €	2 100 €
Actions PAT 2025	14 767 €	- €	10 337 €	- €	- €	1 670 €	- €	2 760 €
<b>TOTAL OPERATIONS 2024</b>	<b>40 267 €</b>	<b>3900 €</b>	<b>18 087 €</b>			<b>1 670 €</b>	<b>1 250 €</b>	<b>14 860 €</b>
						<b>24 907 €</b>		

## 4 Présentation des engagements pluriannuels

Le PETR est engagé dans différents programmes pluriannuels de développement territorial, qui donnent lieu à des conventions avec différents partenaires :

- Le nouveau Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, qui permet de monter des programmes opérationnels annuels pour le financement des opérations publiques. Il prévoit également le financement de l'ingénierie du PETR via une Convention pluriannuelle d'objectifs et des opérations dont il porterait la maîtrise d'ouvrage
- Le programme européen LEADER sur la période 2023-2027 ;
- Le Contrat de Réussite de Transition Ecologique, qui a été signé le 27 décembre 2021, avec l'Etat, correspond à une convention-cadre sur la période 2021-2026, qui donne lieu à des programmations annuelles (au titre de la DETR, de la DSIL et du fonds vert) en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie et le Projet de Territoire,
- Une convention cadre de partenariat avec l'ADEFPAT, renouvelé en 2021, qui concerne la période 2021-2026, pour mobiliser sur notre territoire les moyens d'accompagnement de projets avec la formation-développement,
- Le programme d'actions du PAT qui bénéficie du financement « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » avec les services de l'Etat de la DRAAF

## 5 Etat du personnel

### 5.1 Tableau des effectifs et éléments de rémunération au 01/01/2025 :

Fonction	Indice Majoré 2020	Indice Majoré 2021	Indice Majoré 2022	Indice Majoré 2023	Indice Majoré 2024	Indice Majoré 2025
<u>Stéphanie CANTALOUBE</u> Secrétariat administratif et financier (CDI de droit public à temps complet)	369	369	381	381	401	401
<u>Justine CHOLLET</u> Chargé de Mission LEADER (CDD 3 ans 14/09/2023 au 14/09/2026)	-	-	-	410	415	435
<u>Osanne BILLAND</u> Chargée de Mission Transition Agricole et Alimentaire (CDD 3 ans 26/08/2024 au 26/08/2027)	-	-	-	-		435
<u>Emmanuelle SUBSOL</u> Chef de Projet Contractualisations et Habitat-Urbainisme (CDI de droit public à 80% jusqu'au 14/09/26)	512	512	555	555	602	602
<u>Antoine BOUTONNE</u> Chargé de mission Transition Ecologique et Energétique (CDD 3 ans 17/01/2022 au 17/01/2025 puis renouvellement CDD du 18/01/2025 au 18/01/2028)	-	-	513	513	518	545
<u>Julien FRAT</u> Directeur - Chef de Projet Energie-Climat (CDI de droit public à temps complet)	645	645	645	685	690	690
<u>François HAMARD</u> Chargé(e) d'appui au projet Bâtiment et transition écologique (CDD 2 ans 05/02/2024 au 05/02/2026)	-	-	-	-	518	518

### 5.2 Durée effective du travail :

Les agents à temps complet travaillent sur la base de 39 h ou 37 h par semaine ouvrant droit à 23 ou 12 jours de RTT par an.

Un agent est à temps partiel fin 2024 (80 % pour convenance familiale).

L'ensemble du personnel bénéficie d'un compte épargne temps.